ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Engagement de la commune

La commune de Brignon s'engage à rendre son site internet accessible au plus grand nombre, conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées.

La mairie souhaite permettre à chaque administré d'accéder facilement aux informations et services proposés sur son site internet, quelles que soient ses capacités ou les technologies utilisées.

La présente déclaration concerne le site officiel de la commune : **www.brignon30.fr**.

État de conformité

Le site internet de la mairie de Brignon est actuellement non conforme au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1.2, en l'absence d'un audit de conformité permettant d'évaluer son niveau d'accessibilité.

Cette mention ne signifie pas nécessairement que l'ensemble du site est inaccessible, mais que sa conformité n'a pas encore été officiellement évaluée.

Démarche d'amélioration

La commune porte une attention particulière aux éléments suivants :

- La lisibilité des textes et des informations.
- La clarté de la navigation.
- La compatibilité avec les différents supports numériques.
- L'utilisation de contrastes suffisants entre les textes et les arrière-plans.
- L'accessibilité des images, des documents et des contenus multimédias.
- La possibilité de naviguer au clavier.

Ces éléments constituent des objectifs d'amélioration et ne préjugent pas du niveau de conformité actuel du site.

Assistance et contact

Si vous rencontrez des difficultés pour accéder à une information ou à un service du site internet, vous pouvez contacter la mairie afin de demander une assistance ou une solution alternative accessible.

Mairie de Brignon 3 rue Frédéric Desmons 30190 Brignon
Téléphone : 04 66 83 21 72
E-mail : mairie.brignon@wanadoo.fr

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou à une fonctionnalité du site, et qu'après avoir contacté la mairie vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Défenseur des droits.

Site internet : www.defenseurdesdroits.fr

Adresse postale :

Défenseur des droits

Libre réponse 71120

75342 Paris CEDEX 07

Déclaration établie le 27 octobre 2026.

Cette déclaration devra être complétée et actualisée à la suite d'un audit de conformité RGAA.